



La caf me réclame de l'argent

Par **velvet**, le **12/01/2008** à **16:32**

En octobre 2006 j'ai fais une demande d'aide au logement auprès de la caisse d'allocation familiales. La caf m'a versée 92 euros par mois. Au moment de la déclaration d'impôts la caf m'a envoyer une déclaration de revenus que j'ai remplie honnêtement, en temps et en heure. Après avoir réévalué mon dossier la caf m'a versée 270 euros par mois. Aujourd'hui la caf me dit que ma situation ayant changée entre ma 1ère demande et la déclaration de revenus que je leur avais fait parvenir au moments de la déclaration d'impôts, je n'ai pas le droit à l'aide au logement. En plus de cela la caf me réclame le trop que j'ai perçu s'élevant à 1675 euros. Cette somme qui m'était versée je l'ai crue comme m'étant due et que j'y avais le droit. N'ayant pas un gros salaire cet argent m'a aidé dans ma vie quotidienne et je ne l'ai donc plus. Pour rembourser cette somme je suis donc obligée de m'endetter ce qui me met alors dans une situation précaire. Ce trop perçu étant du à une erreur de la caf suis-je dans l'obligation de payer?

Par **ly31**, le **12/01/2008** à **20:47**

Bonsoir,

Je vous conseille d'envoyer à la CAF un courrier recommandé avec A.R. détaillé au mieux pour demander un recours gracieux en ce qui concerne la dette de : 1.675 €, et si toutefois ils ne sont pas d'accord, je pense que vous pourrez obtenir un échéancier

Je reste à votre disposition et je vous souhaite une bonne fin de week end

ly31

Par **victoria13**, le **13/01/2008** à **06:22**

bonjour, la caf me réclamait 7000 euros de trop-perçu d'allocation après quelques visites inutiles, j'ai rencontrée une employée à qui une de ces connaissances était arrivée une erreur similaire, cette erreur étant complètement imputable à la caf, j'ai fait immédiatement et dans les locaux de la caf, un recommandé en main un courrier demandant l'exonération de cette dette, demande qui a aboutie heureusement, bonne chance victoria 13.